

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique

**Commission Sectorielle d'Implémentation et de Suivi de l'Enseignement à Distance dans les
Etablissements d'Enseignement Supérieur**



اللجنة الوطنية للتعليم العالي عن بعد
La commission nationale de l'enseignement supérieur à distance

Vers un enseignement à distance des unités transversales

Feuille de route

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Commission nationale de l'EAD –CNEAD-

Version 1.0

Janvier 2023

Acteur	Période	Missions	Tâches
Administration	08-10 janvier 2023 (03 Jours)	Mise en place de la stratégie de mutualisation des contenus pour les matières transversales à faible taux de couverture, et ce dans l'optique d'assurer un enseignement de qualité par des enseignants permanents.	<ol style="list-style-type: none"> Organiser des réunions pour l'adoption d'une stratégie de mutualisation dans le cadre du regroupement local/régional/national (Se référer au guide méthodologique, notamment la page 16). Choisir l'établissement pilote. Créer un annuaire des enseignants intervenants en coordination avec les instances pédagogique de l'établissement.
	10-11 janvier 2023 (02 Jours)	Mutualisation des contenus	<ol style="list-style-type: none"> Veiller et accompagner les rencontres entre les enseignants intervenants, pour la mise en place des contenus des matières à mutualiser : <ul style="list-style-type: none"> Désigner le responsable au niveau de chaque structure, selon la politique de mutualisation dans le cadre du regroupement local/régional/national (Se référer au guide méthodologique, notamment la page 16) Mettre en place un calendrier du déroulement des enseignements par structure.
Instances pédagogiques (faculté ou département)	10-23 janvier 2023 (10 Jours)	Accompagnement de la mise en place des EAD	<p><u>Etape 1</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Adoption d'un scénario d'organisation (se référer au guide méthodologique, notamment les pages 10 - 13) Adoption d'un scénario d'enseignement (se référer au guide méthodologique, notamment les pages 9) Mettre en place un emploi du temps adapté (se référer au guide méthodologique, notamment les pages 10 - 12) Installer les espaces de travail (se référer au guide méthodologique) S'assurer de la création des Ids au profit des enseignants Désigner le responsable de la matière Appliquer des recommandations transmises par l'administration <p><u>Etape2</u></p>

			<ol style="list-style-type: none"> 1. Installer les entités de suivi 2. Informer les services techniques chargés de la plateforme Moodle par le responsable de l'entité du suivi <p><u>Etape3</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'assurer de la création des Ids au profit des étudiants 2. S'assurer de la création des cohortes 3. S'assurer de la création des espaces sur Moodle au profit des enseignants <p><u>Etape4</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller sur la qualité de l'accompagnement pédagogique (se référer au guide méthodologique, page 19). 2. Pour les grands effectifs, adopter un accompagnement par groupes de 20-25 apprenants 3. Désigner les responsables des groupes 4. Désigner l'enseignant (ou les enseignants) chargé de la mise en ligne de cours (rôle enseignant-éditeur)
Service technique charge de la plateforme Moodle	08 - 11 janvier 2023 (04 Jours)	Accompagnement technique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer les espaces de conception aux enseignants permanents assurant les EAD 2. Régler les éventuels problèmes d'accès des enseignants

Enseignants assurent les matières transversales	15 – 25 janvier 2023 (10 jours)	Mise en ligne des cours sur la plateforme Moodle des établissements et l'établissement parraineur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des cours selon la charte d'organisation on décrites dans le guide méthodologique, page 5). 2. Mettre en place les outils d'accompagnement (se référer au guide méthodologique), 3. Organiser des réunions entre les enseignants de la matière 4. Préparer la séquence"0": "Maîtrise de la plateforme Moodle en mode étudiant" 5. Appliquer les recommandations transmises par l'instance pédagogique
	24 – 28 janvier 2023 (04 jours)	Mise en place de la phase de pré-lancement de la formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inscrire les étudiants et envoyer un message du lancement de la formation 2. Recenser les éventuels problèmes d'accès et les transmettre aux entités du suivi
	A partir de la date du démarrage des enseignements du S2	Lancement des EAD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assister aux réunions périodiques avec les responsables des groupes. 2. Veiller sur la qualité de l'accompagnement (se référer au guide méthodologique).
Entité du suivi	A partir du 21 janvier	Suivi des EAD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Régler les éventuels problèmes d'accès en coordination avec les services techniques 2. Veiller sur le bon déroulement des EAD (se référer au guide méthodologique)
Instances pédagogiques (faculté ou département)	Du démarrage des enseignements du S2 à la fin du semestre	Evaluation des EAD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion périodique au sein des instances pédagogiques (faculté ou département) et en relation avec les comites pédagogiques pour évaluer la progression des activités d'enseignement 2. En fin de semestre : Lancer un formulaire pour l'évaluation des EAD au niveau des enseignants et des étudiants (en anonyme)

